49e ANNÉE. — N° 17.194
DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux
ABONNEMENTS — 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16 f. 30 f.
France et Colonies... 9 » 17 f. 32 f.
Etranger..... 10 20 f. 40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c

JEUDI 31 JUILLET 1919
SAINT IGNACE
SOLEIL: lever 5h47; coucher 8h29
LUNE: P. Q. le 3; pleine le 11

Entre l'enclume et le marteau

« Heureux les pauvres d'esprit, le royaume des cieux leur est ouvert. » C'est, évidemment une bien grande compensation pour les misérables mortels qui, assez naïfs pour n'avoir pas su profiter de la vie chère, s'en plaignent si amèrement. Par une indigence spirituelle étonnante, ils n'ont pas encore compris qu'en ce triste monde les prix actuels seraient désormais la règle. On vient de le leur faire savoir. Qu'ils cessent de se plaindre, puisque de longtemps encore rien ne peut être changé ici-bas à l'ordonnance admirable des choses. Qu'ils s'inclinent et respectent les dieux et leurs impénétrables desseins.

Voici, d'ailleurs, que de nouvelles épreuves nous sont réservées, qui nous feront lourdement sentir notre impuissance spécifique.

Au pays du charbon, sur ces terres d'Albion, riches du pain des usines, les hommes noirs chargés d'arracher leurs trésors aux entrailles du sol ont décidé de protester à leur manière contre la cherté de la vie. L'aboutissement de leurs revendications professionnelles avait eu pour résultat une telle diminution dans la production des mines que, par le jeu naturel des lois économiques, le gouvernement britannique dut proposer une augmentation de 6 shillings par tonne de charbon consommée dans le Royaume-Uni et la réduction des exportations de houille.

C'était tout l'avenir, la situation mondiale de l'Angleterre mis en jeu. Les 6 shillings de majoration constituaient pour son industrie une telle charge qu'elle devait ou travailler à perte ou disparaître; la diminution des exportations, c'était la suprématie navale compromise, le bouleversement total de l'économie du commerce extérieur britannique.

L'émoi fut grand chez nos alliés. Il ne fut pas moindre chez nous, dont l'approvisionnement en combustible dépend, on le sait, en grande partie des exportations anglaises. Notre relèvement, déjà si laborieux, allait-il être arrêté par les conséquences de la crise charbonnière anglaise ?

Nous eûmes une lueur d'espoir. Le gouvernement de Lloyd George proposa à la Chambre des communes le retrait du projet de loi instituant les mesures envisagées si les mineurs s'engageaient à ne pas faire grève pendant au moins trois mois et à donner le rendement maximum dans leur travail. Chose incroyable, la réponse des intéressés fut négative ! Ces hommes, dont le produit moyen du travail annuel est tombé de 299 tonnes en 1887, à 193, chiffre prévu pour 1919, mais dont le salaire, par contre, est passé dans le même temps de 52 à 197 livres sterling, ces hommes ont refusé de prendre l'engagement qu'on leur demandait. Bien plus, ils ont profité des circonstances pour déclancher une grève générale politique, en manière de protestation contre l'imputation qui leur était faite d'avoir, par l'exagération de leurs demandes, été la cause principale de la désastreuse situation actuelle.

Le résultat ne s'est pas fait attendre. Un grand nombre d'usines ont dû fermer, les trains, les exportations ont été arrêtés, des millions, par centaines, ont été perdus; le prix de toutes choses a subitement augmenté... Un accord intervenu entre le gouvernement et les mineurs va peut-être mettre fin à la grève. L'Angleterre et nous-mêmes, par contrecoup, ne nous ressentirons pas moins de longs mois encore des suites de cette folie.

Aux Etats-Unis, dont nous dépendons aussi à tant de points de vue, ce sont les marins qui à leur tour déclarent la grève générale, paralysent le trafic maritime, bouleversant du même coup tous les projets de ravitaillement de l'Europe en matières premières.

Il nous faut apprécier à leur juste valeur ces manifestations étrangères, car leur répercussion sur notre vie nationale sera certainement considérable.

La grève des mineurs anglais c'est, pour l'immense majorité de notre population française, le charbon plus rare, plus cher, peut-être le rationnement cet hiver, de toute manière des conditions d'existence plus précaires.

La grève des marins américains c'est, avec le pétrole, les céréales, le coton moins abondants, un peu moins de facilités pour résoudre le difficile problème des ménagères : joindre les deux bouts.

Entre l'action néfaste d'une bureaucratie nationale empirique, qui tend à accaparer petit à petit la totalité des richesses du pays, et la menace formidable que fait peser sur notre avenir la folie égoïste de quelques organisations ouvrières étrangères dont la solidarité pour le peuple français se traduit par une aggravation de ses conditions d'existence, notre devoir est clair.

Si nous voulons que la France vive, il faut :

1° Nous restreindre;

2° Produire intensivement dans la limite de nos moyens.

En nous restreignant, en refusant de payer n'importe quoi n'importe quel prix, en cessant de passer par les fourches caudines des spéculateurs de toute nature, nous enlèverons à l'administration le prétexte de s'immiscer dans nos affaires et d'instaurer un régime de suspicion qui, pour frapper un mercanti, paraîtra cent commerçants honnêtes. Nous supprimerons surtout la justification de cette formidable circulation fiduciaire qui est à coup sûr le facteur principal de la vie chère, et dont l'inflation paraît synthétiser jusqu'ici notre politique financière.

En produisant intensivement, en utilisant au maximum les ressources de notre sol, de notre empire colonial, nous nous affranchirons, dans les limites du possible, des conséquences désastreuses du protectionnisme outrancier chez nos maîtres du moment et, dans la mesure souhaitable, des répercussions de cette solidarité avec nos alliés, dont nous avons indiqué les conséquences probables.

N'oublions pas, enfin, au moment où la loi de huit heures entre chez nous en vigueur, qu'en Allemagne le régime des dix heures de travail journalier est encore presque partout la règle. Si nous devons donner deux heures par jour de moins, il faut que notre rendement dépasse celui des dix heures de l'ouvrier boche.

Si nous nous relâchions à ce point de vue, la victoire de nos armes n'aurait servi de rien. Dans le domaine économique, notre sort serait vite réglé. Nous succomberions sous le poids des fautes d'une bureaucratie irresponsable et des chaînes trop lourdes qui nous lient à nos anciens alliés. Nous serions écrasés par elles contre l'armature formidable d'un ennemi déjà relevé et farouchement résolu à se retrouver au premier rang dans la lutte pour la future hégémonie mondiale, celle du travail de l'industrie et du commerce international.

A. BOURBON.

Les Elections prochaines

Le sectionnement

Paris, 30 juillet. — La commission du suffrage universel a procédé hier à l'examen des sectionnements prévus par le projet gouvernemental en vue des prochaines élections législatives. Après avoir entendu un certain nombre de députés intéressés, elle a accepté les sectionnements proposés pour les départements de l'Aveyron, des Bouches-du-Rhône, du Calvados, des Côtes-du-Nord et du Finistère. Elle s'est prononcée contre les sectionnements de l'Hérault et de l'Isère et pour une modification de celui de la Haute-Garonne.

D'après la modification proposée pour ce dernier département, l'arrondissement de Toulouse formerait la première circonscription; la seconde serait formée par les arrondissements de Saint-Gaudens, Muret et Villefranche.

La commission a réservé sa décision pour la Charente-Inférieure, la Gironde et l'Ille-et-Vilaine. Ajoutons que la plupart des membres de la commission du suffrage universel semblent être hostiles au sectionnement qui ne permettrait pas la proportionnelle de jouer conformément aux dispositions de la nouvelle loi.

La commission va poursuivre sans désemparer ses travaux afin de pouvoir déposer ses conclusions dans le plus bref délai possible.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton La FILLE DE DON JUAN.

A LA COMMISSION DE LA PAIX

MM. Clemenceau et Tardieu affirment que le Traité assure toute sécurité à la France

La discussion devant la Chambre commencera vraisemblablement le 11 août

Paris, 29 juillet. — La commission de la paix s'est réunie sous la présidence de M. René Viviani. A la suite de la séance, le compte rendu officiel suivant nous a été communiqué :

« M. Clemenceau, qu'accompagnait M. André Tardieu, est venu répondre au second questionnaire que la commission lui avait transmis touchant la rive gauche du Rhin. Il a déposé sur le bureau un mémoire dans lequel chaque question posée était traitée. M. Tardieu a donné lecture de ce mémoire. Il s'est engagé à son sujet une discussion prolongée à laquelle ont pris part MM. Charles Benoist, Augagneur, Dutreil, Franklin-Bouillon, Puech, Paul Laffont, Maginot, de Mun et le rapporteur général Barthou.

» Le président du conseil a développé le mémoire et répondu aux questions qu'il suscitait, ainsi que M. André Tardieu. Le président du conseil a rappelé que le gouvernement avait présenté aux alliés un mémoire circonstancié et étendu touchant la nécessité pour la France de tenir les têtes de pont du Rhin afin d'assurer pleinement sa sécurité. C'est le 27 février que ce document a été présenté aux alliés, qui en ont discuté jusqu'au milieu de mars. A cette date, le gouvernement français, d'accord avec les alliés, a combiné divers systèmes d'ordre militaire qui assurent pleinement la sécurité française et qui, s'ajoutant l'un à l'autre, équivalent à la prise de têtes de pont. C'est, en effet, après la production de ce mémoire, c'est-à-dire en mars, qu'a été accepté par la Conférence l'ensemble de protections matérielles et morales qui se retrouvent au traité de paix et dans les traités de garantie.

» C'est à ce moment que fut décidé :

1° Que l'occupation du Rhin aurait lieu pendant une période maximum de quinze ans;

2° Que l'armée allemande serait réduite à 100,000 hommes;

3° Que la rive gauche et la rive droite du Rhin, celle-ci sur une largeur de 50 kilomètres, serait démilitarisée d'une manière permanente;

4° Qu'aucun travail d'ordre militaire, aucun rassemblement de troupes ne pourrait avoir lieu dans cette zone, sans que ce fait équivale pour les alliés à un « casus fœderis »;

5° Que des investigations permanentes et un incessant contrôle permettraient aux alliés de surveiller l'obéissance à ces prescriptions.

» A ces clauses incluses dans le traité sont venus s'ajouter les traités d'assistance militaire immédiate et non limitée quant aux effectifs et au matériel de l'Amérique et de l'Angleterre.

» MM. Clemenceau et Tardieu, répondant à différentes objections portant sur la rapidité possible d'une concentration allemande et l'éloignement de secours militaires des deux pays alliés et associés, ont fait valoir qu'il n'était pas possible d'admettre qu'une armée réduite à 100,000 hommes pût dans l'universelle indifférence du monde en général et de la France en particulier s'élever à plusieurs millions d'hommes armés et équipés, prêts à la guerre.

» L'audition du président du conseil a duré trois heures.

» La commission entendra demain les ministres des finances, de la reconstitution industrielle des régions libérées, et M. Tardieu, sur les clauses financières et économiques. »

Paris, 30 juillet. — Au cours de l'audition de MM. Clemenceau et André Tardieu, une vive discussion s'est élevée entre M. Tardieu et M. Franklin-Bouillon. Le président de la commission des affaires extérieures a vivement insisté sur ce fait que les deux traités d'alliance franco-anglo-américains n'avaient pas comme corollaire de convention militaire. M. Tardieu s'est efforcé de démontrer que les garanties données par le traité étaient très suffisantes, et qu'étant donné le contrôle rigoureux que l'Entente allait exercer en Allemagne, tant au point de vue des effectifs militaires imposés par le traité que de la fabrication du matériel de guerre, il ne pouvait y avoir aucune inquiétude pour notre pays contre toute agression brusquée de l'ennemi.

L'alliance anglo-franco-américaine vaut mieux que les têtes de pont du Rhin. Quant à la force militaire de nos alliés, il est possible que la politique intérieure des deux pays tende à la réduire; elle sera toujours beaucoup plus considérable qu'elle n'était en 1914. La guerre a prouvé qu'on pouvait rapidement transformer une nation pacifique en nation armée. Elle a de plus prouvé que la Grande-Bretagne et l'Amérique ne pouvaient en aucune circonstance abandonner la France et la Belgique sans risquer d'être dévorées par la Germania. Cette leçon de choses ne sera jamais oubliée.

L'existence de la Pologne, de la République tchéco-slovaque, de la République yougo-slave constitue un motif supplémentaire de sécurité. Le gouvernement français est intimement convaincu que le traité tel qu'il a été établi ne permettra pas à la France de s'endormir. Suivant l'expression de M. Clemenceau, la paix qu'il apporte est une « paix de vigilance »; mais c'est bien la paix réelle, permettant à notre pays de respirer, de se relever et de diminuer dans une large proportion le fardeau de ses dépenses militaires.

M. Clemenceau a alors apporté dans le débat certaines précisions d'un caractère extrêmement confidentiel, et a prié les services sténographiques de la Chambre de ne pas relater les explications qu'il donnait à la commission.

A la fin de la réunion, M. Charles Guernier a signalé que les Allemands avaient maquillé plusieurs de leurs bateaux en bateaux hollandais, et qu'ils se préparaient déjà à reprendre le service de l'Amérique du Sud. A quoi M. Clemenceau a répondu que la flotte allemande était le gage de notre créance, et que nous ne permettrions à personne de le détourner de sa destination. Nombre de commissaires déclarent que les déclarations de M. Clemenceau et de M. Tardieu ont produit très grande impression.

Après le départ de M. Clemenceau, un débat a été provoqué au sujet de l'annexion au procès-verbal de lettres communiquées par le maréchal Foch aux alliés sur l'occupation de la rive gauche du Rhin. Le président du conseil, interrogé sur ce point, avait déclaré qu'il laissait à la commission la responsabilité de ces publications. La commission, après avoir entendu MM. René Renoult et J. Stern, qui se sont prononcés contre toute publication, a décidé, sur la proposition de M. Franklin-Bouillon, de joindre aux annexes du rapport général de M. Louis Barthou :

1. La note du gouvernement français concernant l'occupation militaire de la rive gauche du Rhin;

2. Le mémoire de M. Tardieu présenté hier à la commission et contenant les réponses au questionnaire que cette commission avait adressé au président du conseil.

LA DISCUSSION A LA CHAMBRE

M. René Viviani, président de la commission de la paix, interrogé dans les couloirs, a déclaré qu'il considérait, après l'audition de MM. Clémenceau et Tardieu, les travaux de la commission comme à peu près terminés. Les rapports spéciaux ont été livrés à l'impression.

M. Louis Barthou, ainsi que nous l'avons indiqué, donnera lundi 4 août lecture de son rapport à la commission. On prête à plusieurs membres de la commission l'intention de demander qu'il soit sursis au dépôt de ce rapport sur le bureau de la Chambre jusqu'au moment où le Sénat américain aura ratifié le traité. Cette proposition provoquera à n'en pas douter une vive discussion.

Si la commission autorise M. Louis Barthou à déposer immédiatement son rapport, le président de la commission, M. René Viviani, proposera la mise à l'ordre du jour de la séance du lundi 11 août de la discussion du traité. C'est donc vraisemblablement le 11 août que la Chambre abordera ce grand débat qui demanderait une huitaine de séances.

LA CONFÉRENCE ET LA PAIX

Un délai de sept jours est accordé à la délégation autrichienne

Paris, 29 juillet. — Le Conseil suprême des alliés s'est réuni cette après-midi au ministère des affaires étrangères. M. Polke, le nouveau chef de la délégation américaine, arrivé ce matin à Paris, a siégé pour la première fois. M. Scialogia remplaçait M. Tittoni et M. Matsui remplaçait M. Makino.

Le Conseil a décidé d'accorder à la délégation autrichienne le délai de sept jours qu'elle a demandé afin de donner sa réponse aux propositions de paix de l'Entente.

L'Autriche sollicite le retour de ses prisonniers et demande du charbon

Bâle, 29 juillet. — On mande de Vienne : Une dépêche de Saint-Germain annonce que M. Renner a remis à la Conférence de la paix une note exprimant ses plus grandes désillusions de ce que les espoirs fondés sur les efforts du général Slatin, relativement aux prisonniers de guerre ne soient pas encore réalisés.

« Des centaines de milliers d'hommes, dit la note, continuent à être privés de la liberté. La délégation de la paix estime nécessaire de réunir les commissions et sous-commissions prévues à l'article 57 immédiatement après la signature de la paix, afin que le rapatriement puisse commencer tout de suite. »

Une autre note de M. Lenner précise la situation désespérée de l'Autriche allemande relativement au charbon. Elle exprime la crainte que si un secours immédiat n'est pas apporté, on risque de placer la population, notamment à Vienne, en face d'une détresse indescriptible l'hiver prochain.

Le transfert de la souveraineté allemande à la Pologne

Paris, 29 juillet. — M. de Lersner a adressé à la Conférence de la paix une lettre au sujet des négociations à entamer entre la Pologne et l'Allemagne pour le transfert de l'administration à la Pologne des districts qui lui ont été attribués par le traité de paix.

Le chef de la mission allemande accepte la procédure proposée par les alliés pour le passage de la souveraineté de l'Allemagne à la Pologne.

Le baron de Lersner à Versailles

Versailles, 29 juillet. — Le baron de Lersner est arrivé aujourd'hui à Versailles, venant de Berlin, avec cinq secrétaires et un courrier. Il a été reçu par le commandant Monnin.

Les pourparlers avec le gouvernement hongrois

Vienne, via Bâle, 29 juillet. — Sur l'invitation de la commission de l'Entente à Vienne, le président du conseil des ouvriers et soldats hongrois Weltner, et le chef des Syndicats de la métallurgie Peyer, arriveront samedi pour conférer avec le chef de la mission anglaise et le ministre d'Italie, afin d'établir un accord entre l'Entente et le gouvernement de Budapest. L'accord n'a pu être obtenu jusqu'ici, car l'Entente demandait la retraite du gouvernement de Bela-Kun, et les représentants hongrois déclarèrent ne pas pouvoir traiter sur cette base, le gouvernement hongrois n'étant prêt qu'à faire des concessions dans le domaine économique, mais pas à se retirer volontairement. Weltner restera jusqu'à mercredi, de sorte que les pourparlers n'échoueront pas encore de façon définitive.

La revision des traités de 1839

Paris, 29 juillet. — La première réunion de la commission pour la revision des traités de 1839 a eu lieu ce matin, au ministère des affaires étrangères. La Belgique était représentée par M. Segers, ministre d'Etat, et M. Orts, ministre plénipotentiaire. Les représentants des Pays-Bas étaient : M. de Marées van Seinderen, ancien ministre des affaires étrangères, ministre des Pays-Bas à Londres, et Strucken, conseiller d'Etat.

La commission a désigné comme président M. Laroche, ministre plénipotentiaire, premier délégué français.

M. Segers a indiqué quelles étaient les clauses du traité de 1839 sujettes à revision à la demande de la Belgique. Il a fait ressortir l'esprit dans lequel la revision doit se faire.

Le traité franco-américain
UN MESSAGE DU PRESIDENT WILSON

Washington, 29 juillet. — Le président Wilson a fait déposer aujourd'hui au Sénat le traité franco-américain. Le traité a été renvoyé sans débat à la commission des affaires étrangères.

Dans le message qui l'accompagne, le président Wilson déclare que le but de ce traité est de procurer à la France le secours immédiat des Etats-Unis en cas d'agression non justifiée de la part de l'Allemagne.

La Ligue des nations prévoit une action militaire pour protéger ses membres, mais seulement après avis du Conseil de la Ligue.

Le but du traité spécial est de secourir la France immédiatement, sans attendre l'avis du Conseil de la Ligue. L'accord dépend de la Ligue et sera approuvé par celle-ci.

La clause spéciale relative à la sûreté de la France sera continuée jusqu'à ce que, sur la demande d'un des deux membres de l'alliance, le Conseil de la Ligue estime que la Société des nations donne assez de sûreté à la France.

Le message conclut :

Nous sommes liés à la France par les liens d'une amitié sacrée parce qu'elle nous a aidés à gagner notre indépendance. Rien ne peut payer une pareille dette.

Les socialistes italiens ne ratifieront pas le traité

Rome, 30 juillet. — L' « Avanti », organe officiel du socialisme italien, annonce que le groupe socialiste votera contre la ratification du traité de Versailles.

L'examen du traité au Sénat

Paris, 29 juillet. — La commission sénatoriale des affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. de Selves, a approuvé le questionnaire à adresser au gouvernement sur les clauses navales du traité de paix.

La commission a ensuite entendu la lecture d'un rapport de M. Jean Morel sur les clauses économiques (commerce et douane). Le rapporteur a notamment fait ressortir les avantages des clauses relatives au régime d'admission en franchise de produits alsaciens et lorrains en Allemagne pendant une durée de cinq ans, au régime douanier imposé à l'Allemagne pendant la même durée et à toutes les mesures prévues pour assurer la reprise de l'activité économique de notre pays. La commission a donné son adhésion unanime aux appréciations exprimées par le rapporteur.

Le sort de Chypre

Londres, 30 juillet. — Répondant à une question à la Chambre des communes, le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères déclare qu'aucune décision n'a encore été prise au sujet de la cession de Chypre à la Grèce.

Le traité avec la Bulgarie

Paris, 28 juillet. — Le Conseil suprême des alliés a entendu aujourd'hui M. Venizelos au sujet du traité avec la Bulgarie, spécialement en ce qui concerne la Thrace. Les représentants des grandes puissances ont approuvé les clauses économiques du traité avec la Bulgarie.

Le Congrès d'Amsterdam

LES ALLEMANDS SONT CONTRAINTS D'AVOUER LEUR RESPONSABILITE

Amsterdam, 30 juillet. — Le Congrès devait entreprendre hier la discussion de la résolution des Allemands sur les responsabilités. On pensait que la commission aurait terminé ses travaux. Or, à midi, la discussion à la commission n'était pas terminée. Une bataille âpre, serrée, durait depuis quarante-huit heures entre les Allemands et les alliés, sans qu'un accord soit intervenu : les Allemands persistaient à vouloir atténuer les déclarations de leur délégué Sassenbach. M. Gompers menace, si les Allemands ne changeaient pas d'attitude, de proposer une motion en vertu de laquelle aucun rapport des organisations ouvrières n'était possible avec les Allemands.

Finalement, à l'unanimité moins une voix, celle de l'Allemand Sassenbach, qui s'abstint, la commission adoptait la motion suivante, dont M. Jouhaux est l'auteur :

« La commission, ayant pris connaissance des griefs formulés par les Trade-Unions belges, des discussions qui les suivirent et de la déclaration de la délégation allemande; considérant que le principal objet du Congrès est la reconstitution de l'Internationale de telle manière que la répétition d'actes de la nature de ceux qui eurent lieu bien avant et pendant la guerre soit impossible, prend acte de la déclaration faite au nom de la délégation allemande du 26 juillet, enregistre les sentiments de regrets exprimés, et passe à l'ordre du jour. »

La commission a décidé ensuite :

« 1° Que la déclaration lue par M. Sassenbach serait imprimée dans le procès-verbal de la séance.

» 2° Que les regrets exprimés seraient enregistrés.

» 3° Que la délégation allemande devra franchement et ouvertement confirmer la déclaration de M. Sassenbach.

» 4° Que, s'il en est ainsi, le Congrès passera à l'ordre du jour.

» 5° Sinon, chacun des délégués recouvrera sa liberté d'action. »

Lecture a été donnée, à la séance qui a suivi, de ces décisions.

M. Sassenbach a déclaré que la délégation allemande confirmait l'esprit de sa déclaration de samedi, espérant aider ainsi efficacement à la reconstitution de l'Internationale sur des bases plus larges et plus solides.

Cette déclaration a paru suffisante au Congrès, qui a adopté le rapport de la commission. Ainsi se trouve liquidée la question des responsabilités de la vieille Internationale.

LA DÉROUTE HONGROISE S'ACCENTUE

Bela-Kun fait offrir sa démission à l'Entente

Vienne, 29 juillet. — D'après les dernières nouvelles reçues ici, les troupes roumaines ont franchi la Theiss du côté de Szolnok. **Les Magyars fuient en désordre, abandonnant leur matériel de guerre. Après leur défaite, ils ont refusé de contre-attaquer.**

D'autre part, les troupes de Budapest ont refusé de partir pour le front, et Bela Kun a ordonné la démobilisation de ces contingents.

La victoire roumaine est complète

Bucarest, 30 juillet. — Le communiqué roumain du 28 juillet confirmé que l'ennemi fuit en grand désordre, abandonnant de nombreux prisonniers et du matériel de guerre, et que la rive gauche de la Theiss est nettoyée d'ennemis.

L'OFFRE DE DEMISSION DE BELA-KUN

Bâle, 29 juillet. — On mande de Vienne : A la suite de la défaite de l'armée rouge, la situation du gouvernement hongrois est très ébranlée.

Hier, un commissaire du peuple s'est présenté devant le représentant de l'Entente à Vienne et a fait la proposition d'ouvrir des pourparlers ayant pour but la retraite volontaire des gouvernements des conseils et la formation d'un nouveau gouvernement.

La proposition a été transmise à Paris par le colonel Cuningham.

LES MESURES MILITAIRES CONTRE BELA-KUN

Londres, 30 juillet. — Toutes les dispositions sont prises pour une avance franco-serbe sur le flanc droit de l'armée de Bela-Kun dans le cas où celui-ci ne se conformerait pas aux conditions énoncées dans la récente déclaration des alliés.

EN AUTRICHE

Une allocution de Renner à ses fonctionnaires

Bâle, 29 juillet. — M. Renner, en prenant possession des servives du ministère des affaires étrangères, a adressé une allocution aux fonctionnaires de ce département : « L'Autriche, a-t-il dit, n'a que quelques jours devant elle pour détourner le sort fatal qui la menace. Elle doit s'appliquer à démontrer à l'Entente que le poids dont on veut charger ses épaules l'écrasera, et, qu'en écrasant l'Autriche, ses vainqueurs se nuisent à eux-mêmes. Ils ne s'allègent pas, mais alourdissent seulement leur char de triomphe du poids d'un cadavre. »

EN ANGLETERRE

La grève des mineurs anglais

Londres, 29 juillet. — Le règlement définitif de la grève des mineurs du Yorkshire est retardé par une complication imprévue. M. Herbert Smith et les membres du Syndicat des mineurs du Yorkshire déclarent qu'ils attendent que les patrons les convoquent pour régler les nouvelles conditions de travail et de salaires. Les patrons, de leur côté, disent que cette affaire regarde le contrôleur du charbon. Pour une simple question de point d'honneur, un règlement intéressant non seulement les mineurs, mais les autres industries non seulement d'Angleterre, mais des autres pays alliés, se trouve retardé. D'après les témoins qui se trouvent sur les lieux, les ouvriers mineurs désirent reprendre le travail.

CE QU'A DEJA COUTE LA GREVE

Londres, 30 juillet. — On estime qu'à l'heure actuelle, les dommages occasionnés par la grève peuvent se décompter de la manière suivante :

Dégâts causés par l'inondation, 25 millions de francs.

Manque à gagner à l'extraction, 25 millions 250,000 fr.

Manque à gagner par les mineurs, 25 millions 350,000 fr.

Sépours payés, 1 million de francs.

Manque à gagner pour les autres industries, 35 millions de francs.

Soit une perte, en quinze jours, de 111 millions 600,000 fr.

AU MAROC

Le mordant des bandes de Raisuli

Tanger, 30 juillet. — Les forces de Raisuli attaquent constamment les convois espagnols. En différentes occasions, les convois n'ont réussi à atteindre leur destination que sous la protection d'un feu de barrage. Les rapports confirment unanimement le courage déployé par les officiers et les soldats espagnols dans des circonstances difficiles et souvent tragiques.

UN TRAGIQUE EPISODE

Un des incidents les plus tragiques de ces combats s'est déroulé le 11 juillet, dans un poste militaire du Sud, sur les montagnes d'Ouadras.

Ce poste, qui avait été occupé le matin même par les Espagnols, fut l'objet de sérieuses attaques durant toute la journée, et subit de lourdes pertes. Malgré l'arrivée de renforts, la situation devint intenable. Des ordres furent envoyés à l'officier commandant le poste d'en effectuer l'évacuation, mais ces ordres ne le touchèrent pas. En même temps, copie de l'ordre d'évacuation était communiquée au commandant d'une batterie d'artillerie, avec instruction de commencer le bombardement du poste immédiatement après l'heure fixée pour l'évacuation, c'est-à-dire au moment où, d'après le développement normal des événements, l'ennemi aurait occupé le poste. Or, le poste tenait toujours quand les obus tombèrent parmi les troupes. Celles-ci opérèrent alors une sortie, mais très peu d'hommes échappèrent de la petite garnison, qui se battit héroïquement.

Les Gardiens de la flamme

Les gardiens de la flamme, voilà un beau titre, certes. Mais qui peut prétendre à le porter ? Un de nos confrères, ayant attribué au corps des pompiers, s'est attiré d'amères doléances de la part d'un groupe d'allumeurs de réverbères, justement pénétrés de l'importance et de la qualité de leurs fonctions. Leur discours peut se résumer ainsi :

« Nous avons parmi nous des gens très bien : d'anciens magistrats ou diplomates, des poètes ayant mal tourné, des intellectuels de tout grade. Nos cadres sont pleins d'as. Nous entendons bien interdire à quiconque l'usage d'un vocable qui pourrait donner lieu à des confusions regrettables. »

Le souci de la dignité personnelle est un sentiment trop respectable en soi pour que nous ne nous inclinions pas avec déférence devant les revendications des allumeurs de réverbères, évidemment syndiqués et conscients. Mais si, comme le veut le proverbe, un chien peut bien regarder un évêque, nous prendrons la liberté d'élever discrètement la voix vers la lanterne où brille le phare urbain avec l'espoir d'être entendu de M. le Gardien de la flamme.

Il semble que le titre ne convient guère aux pompiers pas plus qu'aux allumeurs de réverbères. Sans doute ils s'occupent également de la flamme, mais les uns c'est pour l'éteindre et les autres pour l'allumer. Alors les deux corporations auraient bien tort de se disputer le vocable, n'est-ce pas ? et d'ajouter ce grave motif de division à ceux qui compromettent fâcheusement l'union nationale.

Que ces honorables groupements considèrent qu'il y a des candidats mieux qualifiés au titre de gardien de la flamme. Il y a d'abord ce bon vieux Prométhée, ravisseur du feu du ciel. Il a su ce que ça lui a coûté de faire ce petit cadeau aux hommes. C'est le précurseur des martyrs de l'invention. Il y a les poètes, veilleurs de l'idéal, phares intellectuels dont les rayons percent les voiles de l'avenir. Il y a les socialistes, qui se croient volontiers les porteurs de torches éclairant la route de l'humanité. Il y a les guetteurs de sémaphores, perdus sur la côte inhospitalière. Et aussi les employés du gaz. Et encore les chauffeurs de taxi, qui entretiennent le feu sacré de leurs chars numérotés...

Ça fait du monde. Et pourtant tous ces gens-là n'ont jamais songé à réclamer le monopole du titre de gardiens de la flamme. Gageons que ce sont les intellectuels, chez les allumeurs de réverbères, qui ont rouspété, les anciens magistrats et les diplomates. Avec une prescience motivée des temps nouveaux, ils attendent là le jour qui luit déjà où l'allumeur de réverbères, ce frère nocturne du fameux balayeur, sera payé plus que le magistrat ou le consul. Seulement ils voudraient un titre décoratif pour leurs cartes de visite, et gardien de la flamme fait assez bien — de la flamme qui « éclaire » enfin !...

P. B.

LE PROBLÈME DE LA VIE CHÈRE

La lutte contre la hausse constante des prix s'organise de tous côtés

L'ACHAT DES STOCKS AMÉRICAINS EST DÉCIDÉ

UNE INITIATIVE DE CONSOMMATEURS PARISIENS

Paris, 30 juillet. — Dans le quartier populaire du pont de Flandre, les consommateurs viennent de constituer un comité de vigilance, qui publie cet appel :

« Nous avons, dimanche, munis des cours des halles, donné une leçon — qui a porté ses fruits sur-le-champ — aux mercantis du marché de la rue de Joinville. Les cours des halles en main, ces mercantis ne pouvaient pas dire que les prix excessifs de leurs denrées étaient dus à la répercussion de la journée de huit heures. Assez de paroles ! Assez de bouilments ! Des actes ! Voici notre devise !

» Nous tolérons à ces trafiquants un bénéfice appréciable. Sages nous avons été, sages nous resterons, mais tous en avant pour l'action commune ! »

MERCANTIS CONDAMNES

Paris, 30 juillet. — La huitième chambre correctionnelle a prononcé plusieurs condamnations pour hausse illicite. M. François Tourtier, négociant, titulaire d'un poste de vente aux halles, 4,000 fr. d'amende pour avoir vendu de la viande de porc à un prix supérieur à la taxe.

Mme Lorsignol, son fils, M. Pierre Lorsignol, commis d'architecte, et M. Canault, de Briquebec (Manche), spéculaient sur le beurre : 500 fr. d'amende, huit jours de prison et 500 fr. d'amende, et enfin 500 fr. d'amende.

UN SPECULATEUR ARRETE

Cette, 29 juillet. — Un épicier de Cette a été écroué ce soir à la maison d'arrêt pour spéculation illicite sur le sucre.

LES CONSOMMATEURS DU HAVRE OBTIENNENT D'HEUREUX RESULTATS

Havre, 30 juillet. — Au marché Notre-Dame, les maraîchers ne sont venus qu'en petit nombre. Il n'y a été apporté que la moitié des marchandises vendues d'habitude et seulement 100 kilos de pommes de terre. Des représentants de l'Union des Syndicats étaient présents. Ils se sont rendu compte du cours des denrées et ont engagé les marchands à se contenter des prix du marché de dimanche. Plusieurs voitures de maraîchers ont été prises d'assaut par les acheteurs, qui étaient fort nombreux, mais la police étant intervenue, les maraîchers ont pu procéder à la vente de denrées à des prix raisonnables.

Deux marchands en gros ont mis en vente dans leurs magasins des pommes de terre d'exportation à 60 fr. les 100 kilos.

Voici un aperçu de quelques prix obtenus à la livre : chicorée, 0 fr. 30 au lieu de 0.35; fèves, 0.10 au lieu de 0.80; navets, 0.50 au lieu de 0.75; poireaux, 0.10 au lieu de 0.80; pommes de terre d'exportation, 0.15 au lieu de 0.20; salsifis, 0.50 au lieu de 1 fr. 50.

DES CARGOS RAMENENT EN AMERIQUE DES MARCHANDISES QU'ILS NE SONT PAS PARVENUS A DEBARQUER EN FRANCE !

New-York, 30 juillet. — En ce moment, où le ravitaillement de la France en marchandises venant d'Amérique et l'exportation de produits français aux Etats-Unis exigent l'utilisation du moindre mètre cube du tonnage français, on apprendra avec surprise que des navires de la Compagnie Générale Transatlantique ramènent à New-York la cargaison qu'ils avaient dû débarquer au Havre. Le paquebot « Rochambeau » vient de revenir à New-York avec la cargaison complète qu'il y avait prise lors de son dernier voyage; il en est de même du paquebot « La-Lorraine », qui revient avec tout son chargement de cuivre.

L'agence new-yorkaise de la Compagnie Générale Transatlantique attribue cette extraordinaire situation à l'application de la journée de huit heures. Elle explique que les débardeurs du Havre refusèrent de faire des heures supplémentaires.

L'ENLEVEMENT DES VINS REQUISITIONNES

Paris, 30 juillet. — En réponse à une question écrite, le ministre de l'agriculture a déclaré que « toutes les mesures sont prises pour que les vins réquisitionnés de la récolte 1918 soient entièrement enlevés de la propriété avant le 15 septembre prochain, afin que les viticulteurs puissent avoir leur vaisseile vinaire à leur disposition pour rentrer leur nouvelle récolte ».

UN VŒU DU COMITE REPUBLICAIN DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Paris, 29 juillet. — Après une enquête auprès de ses sections, le conseil de direction du Comité républicain du commerce et de l'industrie a émis le vœu :

1° Que le gouvernement augmente le plus rapidement possible, ainsi qu'il l'a annoncé, le nombre des baraques de vente, et qu'il organise, d'accord avec les municipalités, la vente directe au public des denrées alimentaires;

2° Qu'il organise une publicité destinée à renseigner les consommateurs sur la valeur réelle des denrées et marchandises vendues au détail;

3° Qu'il encourage par tous les moyens en son pouvoir l'achat et la construction de navires de commerce pour un tonnage proportionné aux besoins économiques du pays, et qu'il réorganise les services maritimes de manière à établir des communications fréquentes et rapides entre la France et ses colonies et les pays de protectorat;

4° Qu'il poursuive activement la réorganisation des transports terrestres et fluviaux;

5° Que, dans un intérêt national supérieur, il entame avec les organisations patronales et ouvrières des pourparlers à l'effet de surseoir provisoirement à l'application de la loi des huit heures, quelque justifiée que soit cette loi;

6° Que sous réserve d'exceptions prévues ci-dessus, il abroge sans délai, au moins à titre temporaire, le décret publié au « Journal officiel » du 13 juillet, instituant des surtaxes douanières qui grèvent si lourdement la consommation et entravent la reconstitution industrielle du pays, étant entendu qu'un tarif différentiel tenant compte du taux des changes sera appliqué aux produits allemands et autrichiens.

L'achat des stocks américains

IL Y EN A POUR PRES DE 3 MILLIARDS

Paris, 30 juillet. — Les pourparlers engagés depuis plusieurs mois entre M. Morel, sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks, et M. Jugye Parker, président de la commission américaine, ont abouti à un accord. Sauf une faible partie cédée à

A LA CHAMBRE

Le septième douzième provisoire

Paris, 29 juillet. — Le Sénat n'ayant pas encore voté le budget pour le second semestre 1919 que la Chambre adopta récemment, il y a lieu de voter un septième douzième provisoire applicable au mois d'août.

C'est l'occasion pour **M. Emmanuel Brousse** de recommencer son discours mensuel et justifié sur les abus et les gaspillages. Il se plaint encore une fois des mesures militaires qui empêchent les communications entre la France et l'Espagne. La guerre est finie et il n'y a pas lieu, dit-il, de maintenir ces mesures qui empêchent les villages les plus rapprochés d'avoir des relations.

Le déficit total du budget civil sera de 5 milliards avec les arrérages du prochain emprunt, toutes les administratoins doivent donc faire de strictes économies. Au lieu de cela, on signale des pertes de pommes de terre et de viandes frigorifiées par l'intendance. Au parc d'aviation de Nanterre, les matériaux à liquider en stock sont vendus à des prix trop bas à des commerçants qui les revendent aux régions libérées à prix double.

M. Morel, sous-secrétaire d'Etat à la liquidation des stocks : « J'ai fait une adjudication. Mais le nombre des soumissions était inférieur aux quantités à liquider. J'ai dû opérer des ventes de gré à gré.

M. Emmanuel Brousse se plaint qu'on vende 3 francs le kilo des roulements à billes, que les commerçants vendent 40 et 80 francs le kilo ! On a adopté cette manière de l'empirisme ! s'écrie-t-il; eh bien ! pour les finances d'un pays, il faut de l'ordre de l'économie et de la méthode ! (Applaudissements.)

M. Ribeyre demande que l'on décharge des droits de douane « ad valorem » les marchandises dont l'achat a été autorisé par le ministre antérieurement au 30 juin 1919.

M. Mauger signale un certain nombre de faits relatifs à la liquidation des stocks de cuirs qu'il trouve défectueuse. Il préconise l'institution d'un pourvoyeur unique par matière pour tous les ministères intéressés.

M. Paul Morel promet d'étudier les suggestions de M. Mauger.

M. Jean Bon, puis **M. Ernest Lafon** signalent encore des défectuosités de la liquidation et les abus des acheteurs qui revendent au public à des prix exagérés. M. Ernest Lafon réclame un droit de préemption pour les services publics. Il veut savoir ce qu'on fera demain pour la liquidatoin des stocks américains pour les mettre rapidement et facilement à la disposition des consommateurs.

M. Paul Morel, répondant aux observations des précédents orateurs, expose qu'il a adopté le système des petites adjudications, comme il l'a fait pour la toile. Il vend au prix du cours, notamment pour les cuivres vendus aux cours de Londres; mais il s'inquiète aussi des intérêts du Trésor. Il s'efforce aussi de donner satisfaction aux besoins des services des villes et services publics. C'est ainsi qu'on a mis à la disposition des régions libérées des chevaux américains et les baraquements des régions libérées. Les automobiles sont vendues dans les régions libérées et payées par les sinistrés avec bons d'avance.

Le sous-secrétaire d'Etat entre dans le détail technique des opérations de vente. Il tiendra compte de toutes les suggestions utiles. Pour la liquidation des stocks américains, l'Etat ne s'en est pas désintéressé une minute. Si cette éventualité se réalise, il faudra savoir par le détail de quoi se compose ce stock, en faire l'inventaire, en assurer la garde. Nous chercherons à les mettre à la disposition du public directement, soit par les administrations, soit par le ravitaillement, soit par les coopératives, soit par des commerçants s'engageant à ne pas vendre au-dessus d'un certain prix. Le but est d'obtenir un abaissement général du coût de la vie.

Très prochainement, sans plus attendre, des automobiles américaines seront mises à la disposition des régions libérées. (Applaudissements).

M. Ernest Lafon : Il ne vous restera plus qu'à saisir le conseil des ministres de vos propositions.

M. Paul Morel : C'est déjà fait, et je vois bien à quoi vous faites allusoin : en ce qui concerne les automobiles, je n'ai rencontré aucune objection relative à la défense des intérêts de certains industriels français. (Très bien !)

Sur une question du **colonel Josse,** le **sous-secrétaire d'Etat** déclare que le stock français déjà liquidé atteint 1,300 millions. Il reste encore environ pour 1,300 millions à liquider.

Les fonds secrets

A l'article 10, **M. Jobert** propose une diminution de 85,000 francs pour supprimer les fonds secrets, le gouvernement actuel s'en servant pour combattre les républicains.

M. Pams, ministre de l'intérieur. La République n'a rien à craindre du gouvernement. Comme le disait un jour Waldeck-Rousseau, le vote des fonds secrets est une question de confiance. Ces fonds nous sont nécessaires. Je pose donc la question de confiance.

M. Giray (socialiste) appuie l'amendement, les fonds secrets ne servant, dit-il, qu'à entretenir des agents provocateurs contre les syndicalistes.

M. Ernest Lafont (socialiste) accuse le gouvernement de donner son appui financier aux nombreuses affiches et tracts émanant d'associations politiques sans capitaux qui apparaissent à des moments opportuns. N'a-t-on pas été jusqu'à répandre un film antibolcheviste, mais que ce ne soit pas au moins avec l'argent des contribuables.

Combien a-t-on dépensé ? Combien compte-t-on dépenser pour cette propagande destinée à soulever les citoyens les uns contre les autres ?

L'amendement Jobert, auquel le gouvernement a opposé la question de confiance, est repoussé par 338 voix contre 111.

Ouverture de crédits

On adopte l'article 1er, ouvrant pour le mois d'août des crédits s'élevant pour les services civils à 918 millions 931,000 fr., et l'article 2, ouvrant au titre des budgets annexes des crédits qui atteignent 79 millions 514,0 fr. A propos de la perception des impôts indirects, **le ministre des finances** déclare à M. Ribeyre qu'il n'est pas possible, sous peine de faciliter la fraude, d'exonérer des taxes « ad valorem » les produits dont le gouvernement a autorisé l'achat avant le décret de juin. Le ministre des finances demande la disjonction de l'article 6, proposé par **MM. Grodet** et **Marin** au nom de la commission du budget, et qui tend à obliger le ministre des finances à adresser aux commissions financières des deux Chambres une expédition du compte annuel en recettes et dépenses au sujet des frais de service et de négociation du Trésor public afin de renforcer le contrôle parlementaire.

La disjonction, combattue par M. Grodet, mais demandée par M. le ministre des finances, est votée par 252 voix contre 182.

Voix à l'extrême gauche : Voilà le contrôle parlementaire !

L'ensemble du projet est ensuite voté par 402 voix contre 64.

Le régime de l'Alsace-Lorraine

M. Abrami dépose un projet ayant pour objet de régler le régime transitoire de l'Alsace-Lorraine. Le gouvernement demande le renvoi à la commission de la paix.

M. Abrami supplie la Chambre de discuter demain après-midi la question des soldes de l'armée. Il en est ainsi décidé et la séance est levée à huit heures un quart.

ALLEMAGNE

A l'Assemblée de Weimar

LES DÉBATS

Au cours des débats de l'Assemblée nationale de Weimar, le ministre président Bauer, après avoir donné lecture de la lettre adressée par l'ex-chancelier Michaëlis à Hindenburg et à Ludendorff au sujet de l'occupation de la Belgique, apprécie en ces termes la réponse des deux chefs allemands (que nos lecteurs ont trouvée dans nos éditions d'hier) :

« Aucune puissance neutre du monde, en considération de la participation croissante de l'Amérique, n'aurait transmis une proposition politique aussi insuffisante concernant la Belgique.

» En même temps, le parti de la patrie fut fondé pour soutenir les exigences de la direction de l'armée, qui était derrière le parti de la patrie et lui fournit de gros moyens financiers.

Ces mots déchaînent un violent tumulte; on entend des cris de : « Traîtres ! traîtres ! » qui couvrent les coups de sonnette du président.

« Le peuple allemand, continue l'orateur, leur demandera compte. Je demande d'où venaient les fonds des réactionnaires et de la grosse industrie ?

» Nous avons recueilli un enseignement de cette guerre. C'est que, pour protéger notre peuple contre le retour de telles choses, il faut transférer dans le patrimoine de la communauté les sources de profit de la grande industrie. Contre l'opposition de droite et de gauche, il n'y a qu'un moyen : la cour de justice décidera sur la culpabilité ou l'innocence. (Bruit, cris, coups de sifflet.)

M. ERZBERGER RENOUVELLE SES ACCUSATIONS

M. Erzberger dit qu'il est clairement déclaré dans la lettre du nonce Pacelli qu'une réponse claire faciliterait une médiation pacifique; et, regardant vers la droite, il ajoute :

« Mais vous avez combattu toute idée de paix d'entente. La Note papale ne fut lancée qu'après une prise de contact préalable avec les puissances, et cela au moment où la résolution de paix du Reichstag était présentée.

» Qui porte la responsabilité du fiasco complet de toutes les médiations pacifiques ? Le comte Westarp et le parti de la patrie. »

On crie : « Le Centre aussi ! »

M. Erzberger : « Sept membres du Centre ont voté contre la résolution du Reichstag. Ils ont été balayés par la volonté du peuple. On réservait à la Belgique, dit M. Erzberger, une autre annexion; un gouvernement plus confus que celui de l'été 1917 n'est pas imaginable. On nous a priés, presque à genoux, de renoncer à notre demande d'explications sur la Belgique car d'une autre manière il se produirait une déclaration complètement satisfaisante à cet égard. Mais le chancelier d'empire ne pouvait pas se risquer à communiquer cette déclaration au peuple allemand, car il aurait été balayé et le peuple aurait déjà à cette époque pris son sort entre ses mains. Nous avons été induits en erreur par M. Michaëlis. »

L'orateur réfute ensuite les reproches qui lui furent faits au cours des débats sur son attitude, et conteste avoir été appelé à Vienne par le comte Czernin. Il déclare ensuite que les diverses offres d'alliance concernant la Pologne, la Lithuanie et la Lettonie ont échoué à cause de l'opposition de la Droite. M. Erzberger conclut :

« Les attaques dirigées contre moi se sont effondrées elles mêmes. Par contre, je constate que vous, de la Droite, vous portez seuls la responsabilité du malheur de notre patrie ! »

VOTE DE CONFIANCE AU GOUVERNEMENT

L'Assemblée nationale a repoussé une motion de méfiance envers le gouvernement par 243 voix contre 53.

Un ordre du jour de confiance a été voté à une grande majorité.

Le Congrès syndicaliste international

Amsterdam, 29 juillet. — Le Congrès syndicaliste international s'est ouvert officiellement hier, à deux heures, sous la présidence de M. Oudegest, de la Fédération hollandaise. Le président, en ouvrant le Congrès, salue les camarades qui veulent entreprendre la réparation morale après les dévastations de la guerre. Il passe en revue les problèmes sociaux de l'heure présente, notamment de la vie chère, et dit qu'il faut sortir du cercle vicieux de la hausse des salaires précédant et suivant constamment la hausse des prix des denrées.

Le président ayant affirmé que la guerre fut causée par les capitalistes de tous les pays, M. Tobbing, délégué américain, réplique qu'il n'entend pas défendre les capitalistes, mais qu'il faut laisser la responsabilité de la guerre aux seuls coupables, l'Allemagne et l'Autriche.

Le président suggère qu'il vaudrait mieux ne pas parler aujourd'hui de la question de responsabilités, puisque la commission chargée de l'examen de la résolution allemande n'a pas terminé ses travaux. On la journée demain.

Cependant, M. Legien (Allemand), que l'intervention de M. Tobbing a rendu nerveux, éprouve le besoin de répondre en fixant M. Tobbing qui ne s'émeut pas, que tous les capitalismes se ressemblent, que le capitalisme américain peut être pire que les autres, et répète que la guerre fut causée par tous. Il s'en suit une courte passe d'armes.

LA FURIE BOLCHEVISTE

On fusille en masse à Pétrograd

Stockholm, 29 juillet. — **La situation à Pétrograd a encore empiré. La misère y dépasse tout ce qu'on peut imaginer. La mortalité est effrayante et comme il n'y a aucun moyen de transport et qu'en même temps les cercueils manquent, on ne sait comment enterrer les cadavres.**

La férocité des bolcheviks s'est encore exaspérée. Ils ont fusillé en une seule nuit 800 personnes à la forteresse Pierre-et-Paul, qui furent jetées ensuite dans la Néva. La commune n'a même pas enregistré le nom de ces malheureux.

Le roi de Serbie à Belgrade

Salonique, 15 juillet (retardée) — Le roi Pierre de Serbie est arrivé ce matin par train spécial, accompagné de sa suite. Il est reparti immédiatement, se rendant à Belgrade, où il restera quelques jours. Il ira ensuite se fixer à Kraguyevatz.

LA VIE SPORTIVE

CYCLISME

La 4e Journée des Brassards uvéfistes

Dimanche prochain, à 15 heures, aura lieu au vélodrome du Parc la quatrième journée des Brassards cyclistes, pédestres et prix d'encouragement (5e année).

Les engagements pour ces diverses épreuves sont reçus dès maintenant par M. Clerc, 39, rue Sainte-Catherine, et seront clos vendredi à 19 heures.

Observatoire de la Maison Larghi

Du 30 juillet.

Heures	Ther.	Baro.	Ciel	Vents
Maxima de la nuit	13,5	»	»	»
8 heures du matin	14,5	766,0	Nuageux	N. N.-E.
Midi	21,0	766,0	Peu nuag	E.-N.-E.
Maxima du jour...	24,0	»	»	»

BORDEAUX

Il y a un an

31 JUILLET 1918

Au nord-ouest de Fère-en-Tardenois, les troupes américaines se sont emparées de Seringes.

Les Tchéco-Slovaques ont pris Iekaterinenbourg.

L'Allemagne offre à la Suisse et à l'Espagne des indemnités pour le coulage du « Sardinero », dont la cargaison était destinée à la Suisse.

Le navire espagnol « Eguspuza » est torpillé en Méditerranée. Une partie de l'équipage périt.

Conseil d'arrondissement

Un décret du 22 juillet fixe au lundi 4 août la première partie de la session de 1919 des Conseils d'arrondissement, et en ce qui concerne la Gironde, au 9 octobre prochain, la seconde partie de la dite session.

Concours d'admission à l'Ecole normale d'institutrices de la Gironde et brevet élémentaire

I. — Sont proposées pour l'admission à l'Ecole normale d'institutrices de Caudéran, par ordre de mérite :

Mlles Gendre, Dumas, Rousset, Lacaze, Nicot, Dussaut, Begey, Peyras, Maréchal, Janniaux, Nadau, Paussion, Dorizon, Boesberg, Block et Labuchelle « ex-æquo », Broteau, Doïguelih, Chevallier, Lemounier et Merville « ex-æquo », Lavit, Castandet et Mercié « ex-æquo », Carsoule.

II. — Pourront entrer comme auditrices libres à l'Ecole normale de Caudéran :

Mlles Bergeon et Favoreu « ex-æquo », Rousselot, Chambon et Lapeyronnie « ex-æquo ».

III. — Viennent ensuite, par ordre de mérite et obtiennent le brevet, si elles ne le possèdent déjà :

Mlles Canque, Debande, Monne, Destang, Gaudran, Gouttenègre et Labayle-Couhat « ex-æquo », Dupouy, Lagrange et Paris « ex-æquo », Gardelle, Collet, Crassus, Dulin, Philibert, Dubourg, Roussin, Rabouët et Lamarque « ex-æquo, Bourle et Lesca « ex-æquo », Tauzier, Cambon, Rimont, Bonnefous et Pédehourticq « ex-æquo, Guérinaud, Papain, Renault, Armand, Brustaut, Denjean, Aigneren, Valentin, Lucbernet, Lahet, Raymond, Lambardan, Ouzeneaux, Robert, Fortin.

Brevet élémentaire

Sont définitivement admises :

Mlles Alexaline, Angla, Apesteguy, Ardoin, Ascenzio, Auzeral, Bacle, Barbary, Barbe, Barret, Barrère, Barsacq, Bataille, Bazelles, Bergaud, Bert, Bicharetto, Boisseau, Bordenave, Bordessoule, Boullan, Bourdelais, Bricaud, Bruel, Cadis, Cassagne, Cazaubon, Cazenave, Chaigneau, Chavepeyre, Chavier, Chazal, Clavé de Otaola, Colombani, Corbineau.

Daney, Darlès, Despagne, Despres, Donnard, Dubos, Duclion, Andrée Dufourg, Dupeyron, Dussaume, Tabre, Ferbos, Filliatre, Fite-Sainte-Marie, Fourton, Alix Frit, Gadal, Gardère, Gauteron, Gély, Gémon, Germain, Greteau, Guyot, Harcot, Henry, Huorcade-Candelé, Jalabert.

Labeyrie, Lacape, Lacaze, Lachaud, Marthe Lapeyre, Laporte, Laulhé, Launès, Lavigne, Leglatin, Légère, Lewden, Liébot, Lopès, Loubens, Loustalot, Maillet, Marcou, Mariès, Mariol, Martet, Mazière, Millepied, Minvielle, Morel, Mougeot, Noual, Nouet, Ortiou.

Pasteur, Pompignac, Pourrère, Prévôt, Pujo, Reboulleau, Richard, Rigol, Rivière, Rivière, Louise Robert, Royer, Rozier, Rupré, Salinac, Samson, Sans, Sauvage, Ségala, Sens Servan, Silvestre, Sorbé, Taudin, Treillier, Vernière.

École pratique de commerce et d'industrie

JEUNES FILLES

1e Liste générale

Georgette Videau, Simone Cazaux, P. Carteau, M.-M. Caucré-Clos, V. Vigé, L. Mano, M. Romattier, M.-T. Abadie, L. Fagneaux, M. Jurio, S. Rivière, A. Paradis, M.-J. Juglas, Hélène Gardere, I. Petit, A. Pouille, M. Beigbéder, A. Bennet, E. Baudot, Marguerite Ducourneau, M. Flamary, O. Simon, J. Guinodeau, E. Lentz, Y. Veuille, J. Rayne, P. Poisson, M. David, H. Bertin, M. Caquet, H. Parat, M. Faugeras, L. Vernette, M.-L. Cammas, M. Blais, M. Fourès, Y. Bertrand, M. Coudounau, H. Sorbet, Marthe Feuga, M. Alcover, M. Poirier, F. Martet, S. Daulou, G. Morin, M. Mandon, G. Combescure, L. Mercier, H. Bidau.

M. Verdier, J. Loustau, M. Binet, O. Jonca, Marcelle Bret, L. Lopès, R. Merlet, G. Sevin, M. Tenant, Marie-Louise Ducourneau, C. Crassus, M.-L. Morio, P. Chavignas, M.-I. Claverie, Cravignac, A. Coulon, G. Lafond, O. Larrouture, M. Lassalle, M. Michaud, M. Béragne, L. Grimard, J. Oussel, L. Sudres, J. Saliguière, J. Monié, Henriette Gaussens, M. Castel-Sames, S. Destout, G. Sopéna, M. Pérochon, C. Viguaux, M. Pardinc, J. Pourrat, A. Rigolet, C. Couseau, S. Rettiere, M. Laplos, M. Dubuc, M. Claveaux, Y. Foulix, M. Sore, R. Bonnefont, A. Sautou, M. Mathieu, H. Couty, B. Guichené, Y. Camadau, M.-L. Darrigo, A. Vidailhan.

M. Lacave, M.-L. Fréyne, A. Landon, Madeleine Gaussens, O. Massat, M. Magot, S. Rocaut, C. Lajoinie, M.-L. Souletis, M. Tihol, L. Montroy, Yvonne Gardères, M.-S. Auzanneau, M. Vayssettes, R. Guillemeton, N. Lasserre, S. Gigon, G. Dubiarn, R. Barbaron, H. Bagnères, Léontine Fourmier, Yvette Lazaux, S. Bosq, A. Morandi, G. Lataste, R. Josz, G. Duffour, G. Moussineau, Y. Ricard, J. Ducasse, Y. Berton, R. Blaize, R. Poustis, M. Margot, M. Castéy, L. Barreau, Fernande Laurent, S. Tourel, A.-M. Le Bonniec, D. Miramont, Renée Valette, F. Seguin, Y. Audebrand, M.-J. Donnez, M. Maurette, Y. Tailly, M. Plétan, J. Bussières, J. Dufau, S. Farthouat.

Héloïse Videau, G. Stiot, D. Ouvrard, J. Guibert, Jeanne Mazery, B. Ramat, Y. Salleranque, Odette Bureau, R. Dudon, G. Boissières, O. Mouret, Marcelle Carrère, M. Mazelayque, R. Aguila, M. Ducau, M.-G. Armand, M. Salaüc, G. Garrigou, S. Meur, M. Lalanne, A. Labrouille, G. Brun, J. Clémenceau, A. Monvoisin, L. Celles, Blanche Fouga, J. Moreau, Joséphine Raynal, J. Jean, L. Luciane Carrère, E. Sirac, A. Jeandreau, T. Dogneton, H. Naurèils, E. Blavignac, M. Galan, Mathilde Laurent, S. Dubourg, M.-C. Leroy, G. Piquet, M.-M. Ythourrat, J. Balan, O. Lauthère, G. Dubos, C. Coussirat.

2e Liste supplémentaire.

Raymonde Valette, M. Couzy, R. Lartigue, S. Richer, H. Brillaud, L. Romadour, Y. Durrens, J. Sirdet, P. Chaix, J. Millet, M. Jacquet, M. Turpin, G. Gaurichon, Gh. Laverny, J. Pailler, G. Lambert, Alberte Mazery, O. Joussem, S. Faux, Madeleine Raynal, R. Carlier, J. Dieudé, M. Consolat, M. Teneste, S. Pascaud, Y. Miedan-Peisey, M. Mansiet, H. Saint-Hilaire, V. Joubert, M.-L. Neuzarède, R. Dumet, J. Bru, A. Eyraud, Jeanne Vic, H. Icard, G. Arthaud, G. Fuzeau, J. Dulong, C. Tresserres.

3e Candidates étrangères à Bordeaux.

Y. Clion, S. Nardon, B. Pineau, G. Dupont, P. Laneau, M. Miailhes, M. Ditlecadet, Y. Murat, A.-M. Lavaud, T. Bentayou, J. Delbarry, G. Duparc, A. Delort, J. Laborde, G. Fournier, Y. Brunen, M. Micoulau, M. Builles, G. Chaumette, B. Béraud, J. Lassus, G. Ricoux, R. Jamet, M. Gourribon, A. Chire, M. Deney, Y. Ros, H. Lavau.

L'appel des candidats aura lieu le mercredi 1er octobre 1919, à 8 heures du matin, au siège de l'école, 152, cours d'Espagne.

Banque Populaire

Le comité d'initiative de la Banque Populaire pour le département de la Gironde, s'est réuni à la préfecture, mardi 29 juillet, dans la salle du Conseil général. M. Charles Cazalet présidait, assisté de MM. Philippart et G. Ratton. L'appel adressé par le comité avait été entendu. L'assistance était particulièrement nombreuse. Nous y avons remarqué, avec beaucoup de dames, M. de Raucourt, directeur de la Banque de France; MM. Olivier Richard, de Perry, Olivier Chaumetse, Montagne, membres du comité, et des représentants de la plupart des Syndicats professionnels de notre ville.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance constitutrice du 23 juin, M. Cazalet a rappelé que la Banque se créait avec la sympathie et le concours du Syndicat des banques locales. Il y a lieu maintenant de réaliser la souscription du capital initial de 200.000 fr., dont 50.000 fr. immédiatement versés.

M. Philippart donne tous les renseignements désirables sur les conditions dans lesquelles seront organisées les Sociétés de cautionnement mutuel, compléments indispensables de la Banque Populaire. Ces Sociétés seront du type mixte à capital variable et responsabilité limitée, tel qu'il est prévu dans l'opuscule du ministère des finances relatif à l'organisation du nouvel institut de crédit.

Le comité adopte les statuts de la Banque et le principe de l'organisation des Sociétés de cautionnement mutuel d'après le type mixte ci-dessus indiqué.

Après un échange d'observations, la séance est levée à dix-huit heures trente. Les premières souscriptions au capital de la Banque ont été immédiatement reçues. Les personnes désireuses de prendre des actions peuvent s'adresser à M. Charles Cazalet, président du comité d'initiative, ou à l'un quelconque des membres de ce dernier.

A L'ATHÉNÉE

Meeting des employés du commerce et de l'industrie

Mardi soir, à neuf heures, a eu lieu à l'Athénée une grande réunion des employés du commerce et de l'industrie. Plus de deux mille cinq cents employés des deux sexes assistaient à ce meeting, que présidait M. Ducombs, entouré de MM. Faustin, Catusse, Giron, Surget, Amador, Colombet, Goujon, Prach, Langle, Buzanorque, Mlle Seguin, etc.

Etait également présent, M. Renaudel, délégué de la Fédération nationale.

La séance ouverte, le président donne la parole à M. Lavielle. Ce dernier communique une lettre patronale qui refuse l'arbitrage sur les salaires minima et conteste l'accord intervenu au sujet de la semaine anglaise.

L'orateur fait juge l'auditoire de la situation actuelle.

Examinant le texte de l'accord relatif à la semaine anglaise, M. Lavielle montre la contradiction existant entre « la parole précédemment donnée par les patrons et leur écrit d'aujourd'hui ». Il insiste sur « les vacances payées promises, mais non encore appliquées par tous les patrons »; il souhaite que bientôt le Syndicat obtienne satisfaction.

Il fait un vigoureux appel à l'union de tous les employés des deux sexes, lesquels, du reste, s'organisent puissamment dans le Sud-Ouest.

M. Renaudel explique les raisons de la vie chère et indique, en faisant allusion à des incidents survenus en Italie et à Paris, les moyens de ramener le prix des vivres à un taux normal.

M. Ducombs dit que le minimum de salaires obtenu à Paris doit également être appliqué à Bordeaux.

L'ordre du jour ci-après, mis aux voix, est adopté à l'unanimité :

« Les employés du commerce et de l'industrie convoqués en une grande assemblée générale, au nombre de 2.500, le 29 juillet, à l'Athénée municipal, après avoir entendu les déclarations des camarades Lavielle et de G. Renaudel, ne se déclarent pas satisfaits de la réponse patronale relative à la demande d'arbitrage, minimum de salaire, vacances, semaine anglaise, donnent plein pouvoir et entière liberté d'action au conseil syndical de l'Union syndicale des commis et comptables, d'agir de la façon la plus énergique afin de faire respecter les accords signés entre les organisations patronales et ouvrières, et de faire aboutir par tous les moyens leurs justes revendications. »

La réunion a pris fin à onze heures.

Cercle Voltaire

Le Cercle Voltaire s'est réuni ces jours derniers en assemblée générale pour la première fois depuis la guerre. Après avoir entendu l'exposé de la situation financière qui ressort comme étant aussi satisfaisante que les circonstances permettaient de l'espérer, elle a procédé à l'élection du conseil d'administration qui est ainsi composé pour l'année 1919 :

Président : M. Louis Bonnin; vice-présidents : MM. Léon Boyer, Fourcade-Prunet, Armand Calmel; secrétaire général : M. Robert Poplawski; secrétaires adjoints : MM. Raoul Latorse et Charles Gueslin; trésorier : M. Augustin Bernard; trésorier adjoint : M. Sescosse; organisateur des fêtes et conférences : M. René Caillier; économe : M. Dupuy; archiviste : M. Berny; conseillers : MM. Saubeste, Houques, Clément Monpillié, Laubie, Duchemin, Bach.

Après que M. Louis Bonnin eût proclamé l'attachement du Cercle Voltaire à une politique comportant tous les progrès économiques et sociaux actuellement désirables et possibles tout en suivant les voies de l'ordre légal et en respectant les libertés essentielles des citoyens, l'ordre du jour suivant a été adopté sur la proposition de M. Charles Cazalet :

« Le Cercle Voltaire, réuni en assemblée générale, sous la présidence de M. Bonnin, d'accord avec les autres Cercles républicains de Bordeaux, a exprimé à l'unanimité l'avis que les intérêts légitimes du département de la Gironde commandaient impérieusement qu'il n'y eut qu'un collège électoral et que l'unité du département devait être respectée; qu'une ou plusieurs sectionnements seraient de nature à briser cette unité et a compromettre les intérêts du département et ne pourraient qu'être contraires à l'esprit de la loi.

» Le présent ordre du jour sera communiqué à la presse et transmis à chacun des parlementaires de la Gironde en les priant de vouloir bien en tenir le plus grand compte. »

Hommage aux bienfaiteurs des hospices

Jeudi 31 juillet sera célébré, à neuf heures du matin, dans la chapelle de l'hôpital Saint-André, le service funèbre annuel fondé à l'intention des bienfaiteurs des hospices, en témoignage de reconnaissance pour leurs pieuses et charitables donations. Des places seront réservées aux membres des familles des bienfaiteurs.

Conférence

Le comité de l'exposition des trophées de guerre nous prie de rappeler que c'est demain jeudi 31 juillet, à 15 heures précises, dans l'enceinte de l'exposition, à l'ombre des beaux arbres du Parc-Bordelais, qu'aura lieu la conférence sur les armes automatiques durant la guerre ».

Le conférencier, M. Mulot, a connu les difficultés du ravitaillement en armes des armées engagées sous Verdun. Il a su quelles armes étaient anxieusement attendues par nos vaillants soldats, quelles armes n'ont jamais eu la faveur du « poilu ». Il en dira les causes.

Sa conférence s'adresse à tous ceux qui ont combattu, à ceux et à celles qui ont suivi les efforts faits par nos défenseurs pour remporter la victoire.

Conférence militaire

Mercredi 30 juillet, à 14 h. 30, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée, M. le lieutenant Noizet fera une conférence réservée aux officiers et hommes de troupe de la garnison, sur le sujet suivant : « Les conditions morales de la prospérité. »

MM. les Officiers en traitement dans les hôpitaux ou en congé de convalescence sont priés d'y assister.

Les retraités civils

La Section du Sud-Ouest de l'Union générale des retraités civils a tenu son Assemblée générale à Bordeaux, à l'amphithéâtre de l'Athénée municipal, le dimanche 27 juillet.

Presque tous les adhérents de la Gironde étaient présents ou représentés. Les huit autres départements du Sud-Ouest avaient envoyé des délégués.

L'Assemblée a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Approuve énergiquement les vœux déjà émis par son Comité et relatifs :

a) à l'abrogation immédiate des conditions restrictives contenues dans l'instruction interministérielle du 24 février 1919, allant à l'encontre de la loi du 23 du même mois sur l'allocation de vie chère aux petits retraités de l'Etat et demandant que cette loi soit appliquée dans son texte et dans son esprit, conformément à la volonté du législateur.

b) Au relèvement des pensions déjà concédées et leur mise en harmonie avec celles qui seront accordées aux nouveaux pensionnés sur la base des traitements nouveaux.

c) et en attendant cette révision, maintien de l'allocation de vie chère qui devra être portée au même chiffre que celle accordée aux fonctionnaires en activité.

2° Enfin demande instamment et avec insistance qu'il soit donné satisfaction, avant la séparation des Chambres, aux justes revendications faisant l'objet des paragraphes a) et c) ci dessus.

L'Assemblée demande en outre que soit mis en application, le plus tôt possible, le système proposé par le gouvernement pour simplifier le paiement des trimestres de pension.

Le président de la Section, J. L. SALINIER,
41, rue d'Ormilly, Caudéran (Gironde).

Promotion

Parmi les récentes promotions, nous relevons avec plaisir celle de notre concitoyen M. Georges Levi ingénieur au corps des mines, nommé au grade de capitaine de réserve dans le 24e d'artillerie. M. Levi a fait toute la campagne sur le front, et a été l'objet de belles citations que nous avons publiées en leur temps.

La Bazadaise

Le bureau provisoire du comité Lavenue vient de prendre l'initiative de fonder une Société philanthropique sous le nom de La Bazadaise, pour ses compatriotes résidant à Bordeaux.

Cette Société aura, en outre, l'avantage de permettre de resserrer les liens d'amitié entre tous les enfants de l'ancien Bazadais (Sauveterre, Monségur, La Réole, etc.). Envoyer adhésion à M. André Benquet, cours de l'Argonne, 154, à Bordeaux.

Renversé par un camion

Le nommé Jean Elies, âgé de trente-neuf ans, employé à la Compagnie T. E. O. B., poussait une charrette à bras, mardi, rue de la Gare, quand il fut heurté et renversé par un camion que conduisait le sieur B..., demeurant à Bègles.

Contusionné en différentes parties du corps, Elies a reçu des soins dans une pharmacie, après quoi il a été transporté à l'hôpital Saint-André, où il a été placé salle 11.

Le feu

Vers trois heures et demie, mercredi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans le bâtiment n. 7, situé en face de la place Lainé, et appartenant à la maison Worms. Le feu qui avait pris naissance dans un tas de débris de paille, a été rapidement éteint par les pompiers accourus au premier appel.

Les marchandises renfermées dans le bâtiment n'ont pas été endommagées.

Un collier de 50.000 francs perdu

Une récompense de 5,000 francs à la personne qui le rapportera à sa propriétaire

Mme Lyson Forster, descendue à l'hôtel de Bordeaux, place de la Comédie, a perdu, mardi soir, entre dix heures et minuit vingt, un collier de perles orientales d'une valeur de 50,000 francs.

Elle l'a perdu, soit dans un grand hôtel de la ville où elle a dîné avec son mari, soit dans un coupé qui les ramena tous deux à l'hôtel de Bordeaux. Elle s'aperçut de la disparition du bijou en entrant dans sa chambre.

Mme Forster a promis une récompense de 5,000 francs à la personne qui lui rapportera ce précieux collier, qui compte cent treize perles.

CHRONIQUE DU PALAIS

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. BERGE, juge.

POUR PAYER SA PENSION

Le manœuvre Joseph Ferrand, trente et un ans, domicilié rue de l'Ecole-Normale, Caudéran, prenait pension chez un restaurateur de la commune, Augustin Trolange, cinquante-trois ans, rue Kléber; il lui devait une somme assez élevée. Or, ayant adhéré au dernier mouvement de grève, Joseph Ferrand vit sa dette grossir. Il eut l'idée, alors, de se rendre avec un attelage sur les quais et d'enlever six barriques de vin qu'il livra à son restaurateur. Il put ainsi régler son compte; mais la police intervint et l'affaire eut son dénouement en correctionnelle.

Joseph Ferrand, inculpé de vol, a été condamné à **huit mois d'emprisonnement.** Augustin, inculpé de complicité par recel, a été condamné à **quatre mois d'emprisonnement.**

L'AFFAIRE DU COURS DE LA MARNE

On sait comment le charretier Maurice Lasserre, dix-huit ans, s'étant enivré dimanche, causa dans un débit du cours de la Marne un scandale sans nom, renversant tables et bouteilles, injuriant et bousculant les consommateurs, etc. Au moment où une jeune fille qu'il avait déjà impatientée, Henriette Mathieu, sortit de l'établissement, il la suivit et la frappa brutalement.

Cette série de violences valut à Maurice Lasserre **deux mois d'emprisonnement.**

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Garonne », courrier de la Plata, est signalé comme devant arriver dans notre port mercredi matin. Ce vapeur s'arrêtera à Pauillac pour y attendre l'ordre de monter à Bordeaux, pour s'amarrer au poste à lui assigné et qui est occupé actuellement par l'« Amiral-Duperré », en instance de départ.

La « Garonne » arrivera donc jeudi, dans la matinée.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE. — L'« Espagne », venant de New-York, est arrivé au Havre le 28.

Le « Rochambeau », venant du Havre, est arrivé à New-York le 27.

« Ville d'Oran » a quitté Newport pour la Réunion, via Bordeaux et Marseille, le 27.

DEPARTS DES COURRIERS D'OUTRE-MER

Courriers à poster vendredi 1er août, pour les destinations suivantes :

Alger, départ du paquebot « Oudjda », quittant Marseille le dimanche 3 août.

Bougie et Philippeville, départ du vapeur quittant Marseille le dimanche 3 août.

Calvi, Ajaccio, Bastia et la Corse, départ des paquebots « Corsica » et « Ibéria », quittant Marseille le dimanche 3 août.

Brésil et Plata, départ du paquebot « Déséado », quittant Liverpool le 5 août.

COMMUNICATIONS

SERVICE MUNICIPAL DE LA VACCINE. — Séances publiques et gratuites : Jeudis 7 et 14 août, 11 et 25 septembre, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils, de deux à quatre heures.

CONCOURS POUR UN MONUMENT COMMEMORATIF A CETTE. — Nous recevons la communication suivante :

« Un concours est ouvert entre les artistes de nationalité française, sculteurs, statuaires, pour l'érection d'un monument commémoratif en souvenir des Cettois soldats et marins morts pour la patrie (guerre 1914-1918). Ce concours sera clos le 30 septembre 1919. Le programme sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. le maire de la Ville de Cette. »

COMMISSIONNAIRES, MESSAGERS. — MM. les Commerçants sont priés de bien vouloir retirer le tableau indicateur au siège, café du Peugue, 86, cours d'Alsace-et-Lorraine.

CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PLATRIERS DE BORDEAUX ET BANLIEUE. — Réunion corporative à la Bourse du travail, 42, rue de Lalande, le dimanche 3 août prochain à huit heures du matin. Ordre du jour : renouvellement du bureau.

L'EPUISETTE. — La Société des pêcheurs à la ligne l'Epuisette, organisant son grand concours annuel le dimanche 3 août, à Lamothe-Montravel, prie tous les sociétaires de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu le samedi 2 août.

GARÇONS LIMONADIERS-RESTAURATEURS. — Grande réunion générale de toute la corporation au grand amphithéâtre de l'Athénée, le vendredi 1er août, à onze heures du